

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités

Direction des canaux de Bretagne

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél.: 02 99 84 47 70

Courriel: canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances

N°: AC 2025-11-06 Rennes, le 06/11/2025

Objet: Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

VU la demande présentée par l'entreprise MSV;

Considérant que des travaux d'élagage, bief de Courgalais doivent être réalisés du 10 au 14/11/2025 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête:

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive gauche au droit de l'écluse de Courgalais au droit de l'écluse de Villemorin est interdit à tous les usagers.

Du 10 au 14/11/2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise MSV ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Guipel et Montreuil sur Ille.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan déviation Villemorin:



Zone interdite à la circulation Déviation Fermeture de halage